

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RAFFIN Karine (suppléante) ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAROQUIER Lydie ; GUILLOU Claudine ; LE FLOC'H Patrick.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	14
Votants	75
Absents	13

DEL2023-12-252

MAISON MEDICALE DE BOURBRIAC : FONDS DE CONCOURS

Vu le dispositif de fonds de concours pour le maintien et le développement de la présence médicale approuvé par délibération du conseil communautaire du 3 avril 2018 ;

Vu la délibération du 5 juillet 2022 actant les révisions des modalités de fonds de concours pour le maintien et le développement de la présence médicale ;

Vu la délibération du 5 octobre 2023 de la mairie de Bourbriac ayant pour objet la construction d'une maison médicale sollicitant la demande financement au titre du fond de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant les modalités du fonds de concours prévoyant une somme de 15 000 € par médecin maintenu en installation et de 25 000 € pour l'installation d'un nouveau médecin ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Autorise le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 70 000 € représentant 3,5 % de la dépense subventionnable, sur présentation des éléments et pièces justificatives des dépenses conformément au plan de financement ci-dessus et de l'engagement des médecins (convention individuelle) ;
- Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des d'attribution de chacun des fonds sollicités ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière (convention).

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU